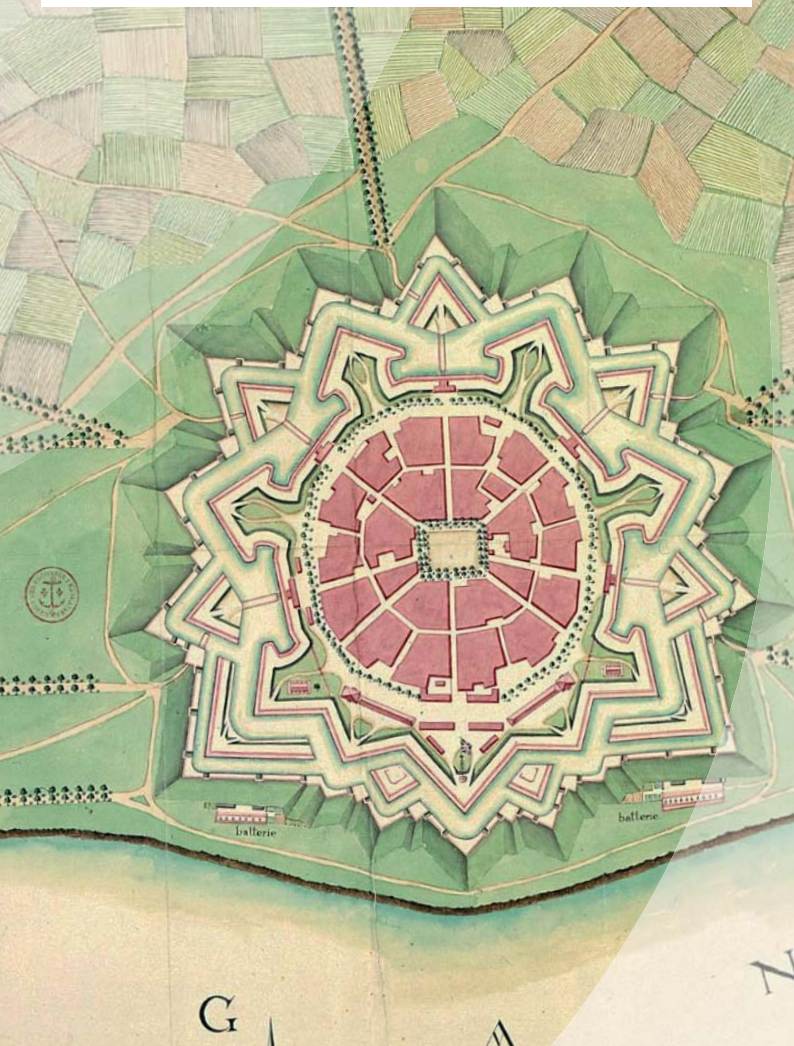


Cartes et plans



Cartes et plans



Les Archives nationales d'outre-mer conservent plus de 60 000 documents cartographiques, réalisés du XVII^e au XXI^e siècle, couvrant l'ensemble des anciennes possessions françaises, ainsi que les territoires limitrophes, sur les cinq continents.

Outre des pièces isolées d'origines diverses, elles conservent les fonds cartographiques constitués d'une part par les différents ministères chargés des colonies au fil de l'histoire des deux empires coloniaux français, et d'autre part, par les services géographiques institués auprès des gouvernements coloniaux territoriaux à partir du XIX^e siècle.

Fleuron de cet ensemble, le Dépôt des fortifications des colonies (DFC) a été créé en 1778 par la copie de tous les cartes et plans détenus par les ingénieurs du Roy dans les colonies. Il est composé d'environ 16 000 cartes et plans et 20 000 mémoires, dont les plus récents sont postérieurs à la seconde guerre mondiale (1948). Beaucoup plus riche que son intitulé ne le laisse penser, il recèle, pour le XVIII^e et le début du XIX^e siècle, nombre de documents généraux : plans terriers, routes, itinéraires, conquête, colonisation, relevés hydrographiques, plans de ville, plans et élévations de bâtiments publics, etc.

Le service géographique des Colonies, créé au sein du ministère des Colonies en 1889, a rassemblé environ 8 000 documents cartographiques relatifs à l'ensemble des colonies françaises, et en particulier à l'Afrique : relevés de missions d'exploration ou itinéraires de campagnes militaires forment un ensemble très volumineux (4 000 cartes environ) et d'autant plus intéressant que composé d'une très grande majorité de documents manuscrits, encore mal connus et souvent inédits.

Pour plus d'informations : voir l'Etat des fonds de la cartoθήque, sur notre site internet :

<http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/>

et la banque d'images Ulysse, où une partie des cartes du DFC est accessible en ligne :

<http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/ulysses>

Iconothèque



Iconothèque

Intégrées progressivement dans la base Ulysse, les photographies restent un support fragile. Leur état de conservation en limite la communication.

<http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/ulysses/>

Riche de près 140 000 photographies de formats divers -plaques de verre négatives ou positives, négatifs souples, cyanotypes, épreuves albuminées ou argentiques, aristotypes, diapositives- le fonds photographique des Archives nationales d'outre-mer (ANOM) couvre la période 1844-1970.

Entièrement dévolu aux anciennes colonies françaises et à l'Algérie, il est constitué de fonds issus de l'administration coloniale et de fonds privés.

Parmi les premiers, il est important de signaler celui de l'Agence économique de la France d'outre-mer : plus de 20 000 clichés proviennent de cet organisme chargé de l'information et de la propagande au sein du ministère des Colonies.

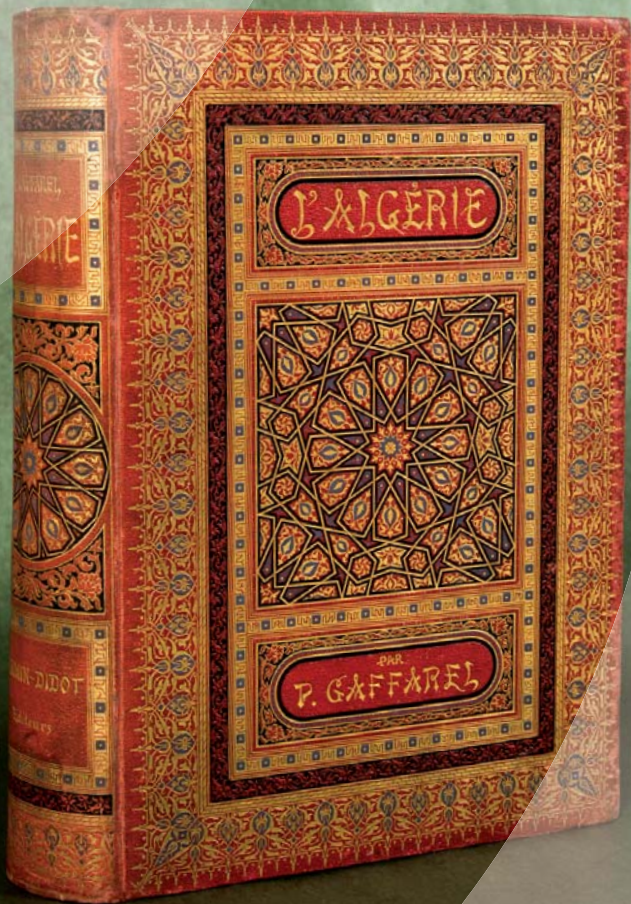
Parmi les fonds privés, les ANOM conservent des albums d'amateurs (album d'un colon à Médéa en Algérie en 1910), des photographies ou plaques de verre d'explorateurs ou d'administrateurs (Gaden, Dauvilliers, Laperrine, Moll), de médecins (Hocquard, Cureau, Pineau, Heckenroth), de géographes (Cuisinier), d'ingénieurs (Émile Pierre), de photographes (Dominique Darbois).

Aux photographies il faut joindre les collections de cartes postales, les gravures et dessins, aquarelles, lithographies ainsi que les affiches.

Le lecteur devra respecter les droits patrimoniaux en fonction de l'utilisation qu'il fera des documents.

Toute œuvre est protégée pendant 70 ans après la mort de l'auteur.

Bibliothèque



Bibliothèque

La bibliothèque des ANOM est constituée de plusieurs fonds bibliographiques historiques :

- la bibliothèque du ministère des Colonies
 - la bibliothèque de l'École coloniale
 - la bibliothèque de l'érudit Moreau de Saint-Méry
- et de la bibliothèque des ANOM proprement dite.**

Elle rassemble plus de 120 000 volumes, formant un ensemble exceptionnel qui représente la littérature coloniale sous toutes ses formes. Le lecteur peut y trouver la majorité des « classiques » de l'histoire de la colonisation du XVII^e siècle aux années 1960 (monographies, publications officielles d'outre-mer, journaux et périodiques coloniaux) mais aussi des ouvrages et publications rares.

Ses collections s'enrichissent chaque année grâce aux achats et aux dons.

Les ANOM ont noué des partenariats avec les grandes institutions pour participer à l'enrichissement de plusieurs bases collaboratives, dont les principales sont Gallica (bibliothèque numérique de la Bibliothèque nationale de France), le CCFr (catalogue collectif de France) et le SuDoc (catalogue du système universitaire de documentation).

Aucune photocopie n'est délivrée mais l'utilisation d'appareils photos numériques sans flash est autorisée. Un effort constant est fait pour préserver cette collection : reliure, restauration, numérisation.

Le catalogue intégral de la bibliothèque est accessible en ligne sur le site des ANOM :

<http://bibliotheque.anom.archivesnationales.culture.gouv.fr>

Bagnes coloniaux



Bagnes coloniaux

De 1852 à 1938 plus de 100 000 condamnés de droit commun et déportés politiques ont été envoyés dans les bagnes coloniaux.

L'inventaire des archives des bagnes est consultable en ligne

<http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/>

Il est complété par une base de données nominatives donnant les références des dossiers individuels des personnes condamnées il y a plus de 120 ans.

http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/bagnards_dossiers_individuels/

L'essentiel des informations sur un bagnard se trouve dans les registres matricules d'une part, et dans les dossiers individuels d'autre part. Pour les dossiers des condamnés depuis moins de 120 ans il convient de contacter les ANOM (anom.aix@culture.gouv.fr).

Conformément à la loi, les registres matricules sont librement communicables. En ce qui concerne les dossiers individuels, le délai de principe est de 75 ans après la date de condamnation, qui peut être prolongé jusqu'à 100 ans, si une personne mineure est concernée. En ce cas, une demande de dérogation peut être déposée.

Pour le personnel de l'administration pénitentiaire sont conservés : des registres matricules, des livrets de solde, des dossiers individuels. La recherche préliminaire est effectuée par le personnel des ANOM.

Ces archives permettent de mener des recherches biographiques et généalogiques mais aussi d'approfondir des aspects plus généraux comme la création et la suppression des bagnes, leur fonctionnement, leur organisation etc.

Etat civil



Etat civil

Les ANOM conservent un exemplaire de l'état civil de plus de cent ans de l'ensemble des anciennes colonies françaises. Pour connaître l'état de notre collection et ses lacunes, consulter l'inventaire par territoire sur notre site internet.

Particularités :

- Départements et collectivités d'outre-mer : la collection des ANOM s'arrête en 1907.
- Algérie : les registres originaux sont restés sur place. Les ANOM conservent les actes numérisés à partir des microfilms réalisés en Algérie et conservés par le ministère des Affaires étrangères. Ces microfilms ne représentent que 3/5^e environ des registres restés sur place : il faut donc souvent écrire directement à la commune en Algérie.

Au fur et à mesure de leur transfert à Aix, tous les registres sont numérisés par les ANOM et mis en ligne sur leur site internet :

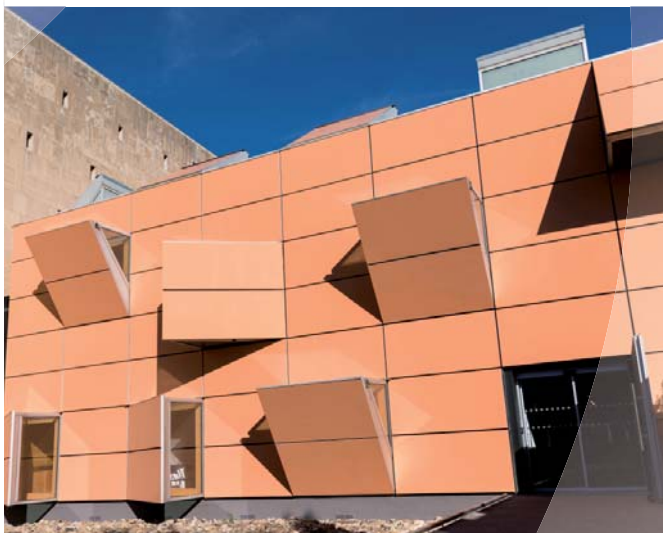
<http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/>

L'état civil des anciens protectorats du Maroc et de la Tunisie est conservé par :
Ministère des Affaires étrangères
Archives diplomatiques
3 rue Guyenne Masson
93126 La Courneuve Cedex

Pour les DOM-TOM, les ANOM ne se substituent pas aux Archives départementales et aux collectivités territoriales qui conservent les actes originaux et auxquelles il convient de s'adresser en premier lieu.

Pour les actes de moins de cent ans des autres territoires, s'adresser au :
Ministère des Affaires étrangères
Service central de l'état civil
44941 Nantes cedex 9

Infos pratiques



Archives
nationales d'outre-mer

29, chemin du Moulin de Testas

13090 Aix-en-Provence

04 42 93 38 50

anom.aix@culture.gouv.fr

<http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/anom/fr/>



Infos pratiques



Aucun bagage n'est autorisé aux ANOM



Anom_Officiel

Il est prudent de se renseigner avant d'entreprendre un déplacement

Modalités d'inscription

Il est possible de se pré-inscrire par internet sur le site des ANOM.

Sur place, l'inscription est gratuite et se fait impérativement sur présentation d'une pièce d'identité officielle en cours de validité, avec photographie (carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour, permis de conduire)

Ouverture des salles de consultation

Du lundi au vendredi de 9h00 à 16h45

1^{er} lundi du mois de 13h00 à 16h45

Fermeture du bâtiment à 17h

Fermetures annuelles : la première semaine de juillet
la semaine entre Noël et le jour de l'an

Attention : les dernières demandes de documents pour la journée doivent être enregistrées avant 15h45. Aucun document n'est délivré après 16h30.

Seuls les lecteurs inscrits peuvent accéder aux salles de consultation.

Effectuer une recherche aux ANOM



Effectuer une recherche aux ANOM

Le personnel a pour mission d'orienter les chercheurs et de leur fournir les indications utiles pour effectuer eux-mêmes leurs recherches.

Le lecteur a la possibilité de préparer sa venue en consultant le site internet :

<http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/anom/fr/>

et plus particulièrement IREL (Instruments de Recherche En Ligne).



IREL permet l'accès :

- à l'état général des fonds (liste et description des fonds conservés)
- aux inventaires détaillés de plus de 200 fonds
- aux bases de données (état civil de plus de 100 ans, bagnes, registres matricules, base iconographique Ulysse...)
- au catalogue de la bibliothèque des ANOM

Demander des documents

Le chercheur aura pris soin de relever sur IREL les **codes de communication** des documents qu'il souhaite consulter.

Les documents sont consultables uniquement en salle de lecture.

Réserver par internet

Les lecteurs déjà inscrits peuvent réserver à l'avance 2 documents par internet.

Les fonds des ANOM

Guillaume Gaudion de Nouvelle-Bretagne, B. esolence supérieur
de la maison de la Compagnie de Jésus pontifical S. Bellem
mist. de la montagne, Jacques Prayas miss. de sault St
Louis Jean Cujabeau, Marionnet, Joncaire



La marque
de Kourisau
Nonsague



La marque
de Touringsou,
Samantouan



La marque
de Honeroy,
Les omoyou



La marque
de Carouillon
Gogogou



La marque
de sononagoues
pour l'agnee



La marque
du rat chef des
Suoyou



La marque
du bruchel pour
les s'tasais de sault



La marque de
Mesthoua done
pour les abena Kis de laua



La marque
cataloiv pour
les s'tasais de sault



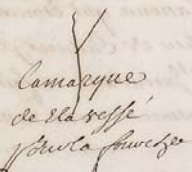
La Marque de
harouhiatqua
chef du sault



La marque
de Kiteisokungie
pour les Kis Kakou



La marque
de onchouon
Che filela Montay



La marque
de s'ta s'effe
pour la s'hucho

Collationné à l'original par moy secrétaire de messieurs le
gouverneur aguelu le 8^{me} 1700 Faultenille

Les fonds des ANOM

*minist. de Lamouragnon, Jacques Brayas minist. de Sauls
Louis Jean Conjalcar, Mariouat, Jouvaire*

38 km d'archives concernant plus de 40 pays actuels se répartissant sur les 5 continents.

Créées en 1966, les ANOM conservent les archives de la présence française outre-mer :

Archives des ministères en charge de l'empire colonial français du XVII^e au XX^e siècle.

Archives transférées en partie des colonies devenues indépendantes et de l'Algérie.

Archives privées et archives d'entreprises.

Cartothèque : 60 000 cartes et plans, manuscrits et imprimés remontant au XVII^e siècle pour les plus anciens.

Iconothèque : 140 000 photographies de formats divers (dont un daguerréotype datant de 1844)

Bibliothèque : plus de 120 000 titres (monographies, presse, publications officielles et revues)

N.B : les archives relatives au Maroc et à la Tunisie sont conservées par le ministère des Affaires étrangères (Paris et Nantes)

gouvernement algérien, 8. 1700, Fautteville